Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

Note de présentation

établie au titre de l'article L120-1-11 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet : Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2019/2020 et son projet d'affiche.

Lieu de consultation :

Le projet d'arrêté préfectoral est mis à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'État dans la Marne en suivant ce lien : http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Consultation-du-public2
- sur **rendez-vous** aux heures habituelles d'ouverture (en semaine de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00) sauf les jours fériés à la direction départementale des territoires de la Marne, Service environnement eau préservation des ressources, cellule nature et paysage
  adresse : 40 Boulevard Anatole France – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
  coordonnées : Tél : 03 26 70 82 03 - mail : ddt-chasse@marne.gouv.fr

Délai de consultation :

Le public dispose d'un délai de 21 jours pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté préfectoral.

Début de la consultation : 02 avril 2019 **Fin de consultation** : 23 mai 2019

Observations :

Les avis doivent être transmis :

- par courrier à : Direction départementale des territoires de la Marne
  Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources
  Cellule Nature et paysage
  40, boulevard Anatole France - BP 60554
  51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-chasse@marne.gouv.fr en notant en objet du mail «Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2019/2020 et son projet d'affiche »

Suite de la consultation :

Après dépouillement et analyses, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

Présentation du projet :

Le projet d'arrêté préfectoral précise les périodes d'ouverture et de clôture pour la chasse pour la campagne 2019-2020.
Les informations impératives à retenir de cet arrêté ainsi que les principales règles du Schéma départemental de gestion cynégétique que doit respecter tout chasseur sont récapitulées dans le projet d'affiche.